

# TÉLÉPROCÉDURE DE DÉCLARATION DES ACCUEILS DE MINEURS

- UTILISATION DE L'APPLICATION TAM -

## DATES - HORAIRES - LIEUX

Les formations sont organisées à la demande en fonction du nombre d'inscrit (8 minimum)

Le matin 9h30 - 12h

OU

l'après midi 14h - 16h30

DSDEN  
Quimper

## INSCRIPTION

>>> Inscriptions  
en ligne <<<

## CONTACT

SDJES du Finistère

02 98 64 99 97

ce.sdjes29@ac-rennes.fr



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Finistère

## OBJECTIFS

- Être capable de déposer dans les délais une déclaration conforme à la réglementation des ACM dans l'application de télédéclaration (TAM).

## CONTENU

- connaissance des obligations réglementaires :

- Type d'accueils,
- Délais réglementaires,
- Stage pratique Bafa/Bafd,
- Délégation de signature,
- Risques d'une déclaration non conforme...

- maîtrise des principes d'une déclaration dématérialisée conforme à la réglementation :

- Connaissance de l'application TAM,
- Adaptation de l'outil à l'environnement professionnel,
- Évaluation de vos déclarations par les services de l'État.

## INTERVENANTS

Mikaël LALLOUR, Yves LABBE, Bertrand ALLIO,  
SDJES du Finistère